

# PLAN LOCAL D'URBANISME

09U09

Rendu exécutoire  
le

## APRÈS MOIFICATION N°1

PLAN DE ZONAGE :  
SECTEUR AGGLOMERE

Date d'origine :  
Jun 2013

4c

1/20000

ARRET du Projet - Dossier annexé à la  
délibération municipale du 20 Juin 2012

APPROBATION - Dossier annexé à la  
délibération municipale du 12 Juin 2013

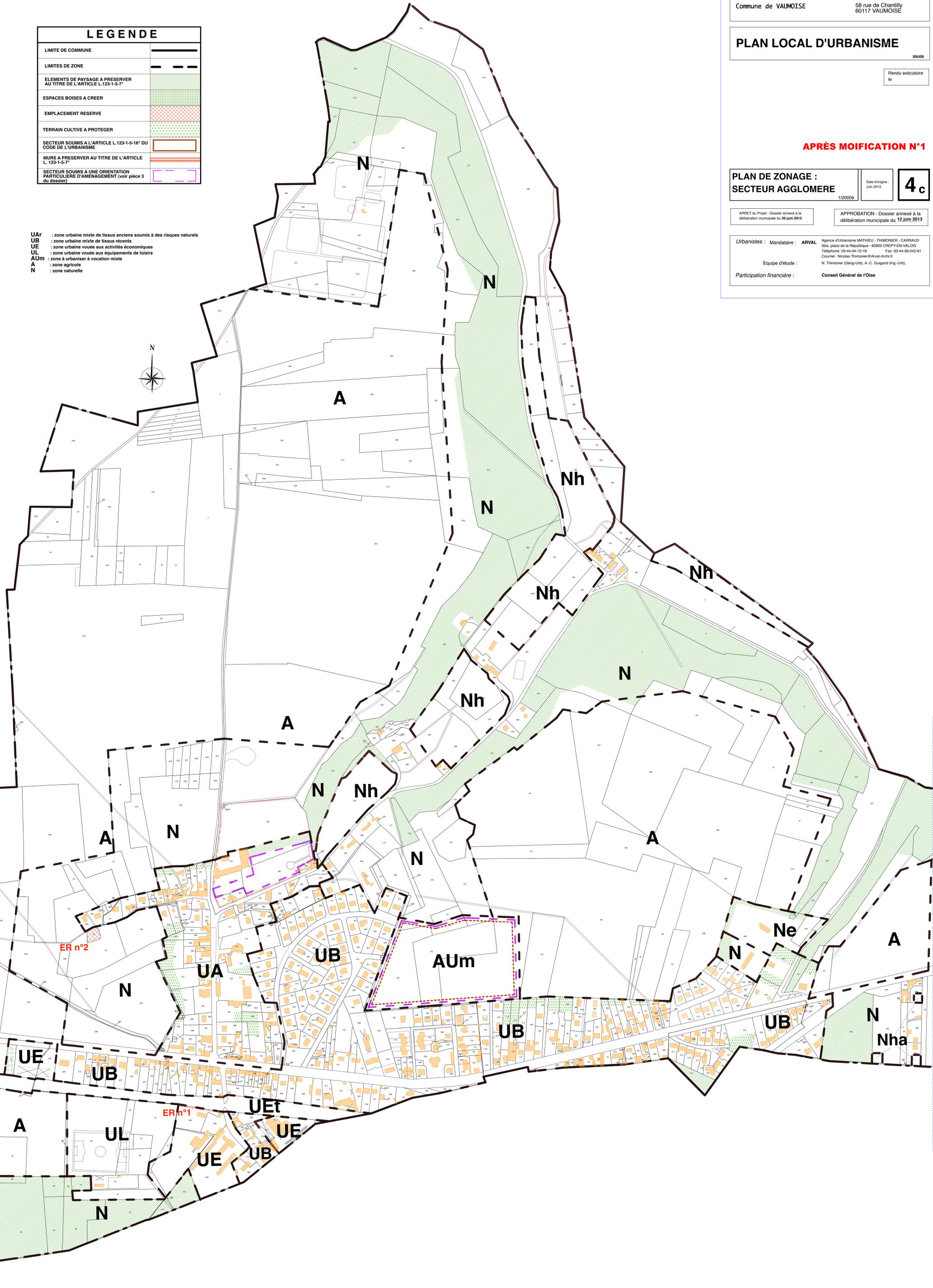
Urbanistes : Mandataire : **ARVAL** Agence d'Urbanisme MATHIEU - THIMONIER - GARRAUD  
3bis, place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS  
Téléphone : 03-44-94-72-16 Fax : 03-44-39-042-61  
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Equipe d'étude :  
N. Thimonier (Géog-Urb), A.-C. Gugand (Ing.-Urb).

Participation financière : **Conseil Général de l'Oise**

LEGENDE	
LIMITE DE COMMUNE	
LIMITES DE ZONE	
ELEMENTS DE PAYSAGE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-7*	
ESPACES BOISES A CREER	
EMPLACEMENT RESERVE	
TERRAIN CULTIVE A PROTEGER	
SECTEUR SOUMIS A L'ARTICLE L.123-1-5-16* DU CODE DE L'URBANISME	
MURS A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L. 123-1-5-7*	
SECTEUR SOUMIS A UNE ORIENTATION PARTICULIERE D'AMENAGEMENT (voir pièce 3 du dossier)	

- UAr : zone urbaine mixte de tissus anciens soumis à des risques naturels
- UB : zone urbaine mixte de tissus récents
- UE : zone urbaine vouée aux activités économiques
- UL : zone urbaine vouée aux équipements de loisirs
- AUm : zone à urbaniser à vocation mixte
- A : zone agricole
- N : zone naturelle



ER n°2

ER n°1

VOIR PLAN AU 1:5.000e

VOIR PLAN AU 1:5.000e